

Informations générales pour les travailleurs

Le conseiller en prévention compétent (CP PSY) s'entretient avec la personne.

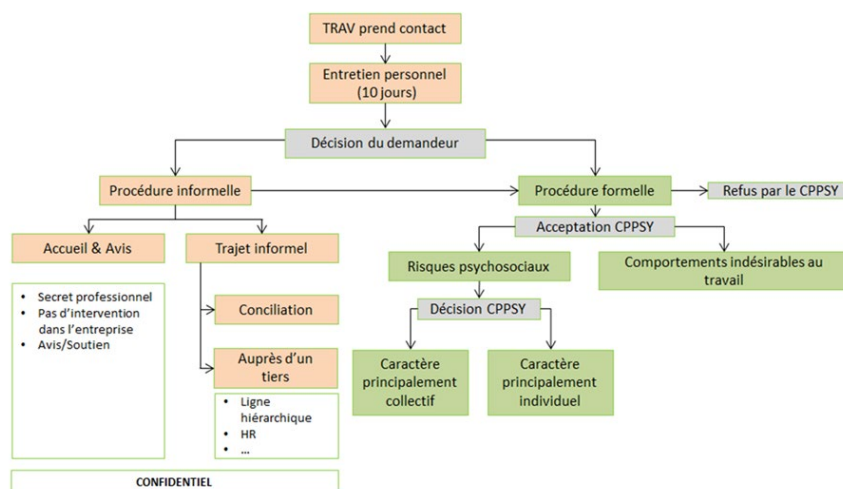
Le demandeur peut ensuite opter pour une démarche informelle ou formelle en vue de supprimer ou réduire le risque psychosocial qu'il estime subir au travail.

1.1. Demande d'intervention psychosociale informelle

- Le CP PSY écoute et donne des conseils en toute confidentialité
- Il aide à trouver une solution avec un tiers (un responsable hiérarchique par exemple)
- Il organise une conciliation avec la personne directement impliquée (accord des parties concernées indispensable).

1.2. Demande d'intervention psychosociale formelle

- Un entretien personnel avec le conseiller en prévention aspects psychosociaux est requis dans un délai de 10 jours calendrier à dater du moment où le travailleur manifeste explicitement sa volonté d'introduire une demande d'intervention formelle.
- La demande d'intervention psychosociale formelle est actée dans un document daté et signé par le demandeur. Il contient la description de la situation problématique et la demande faite à l'employeur de prendre des mesures.
- Lorsque la demande concerne des faits de violence, ou de harcèlement moral ou sexuel au travail, le document doit être transmis au CP PSY de main à la main ou par courrier recommandé.
- Le conseiller en prévention aspects psychosociaux a la possibilité de refuser la demande lorsque la situation ne présente manifestement pas de risques psychosociaux au travail.
- Lors d'une demande d'intervention formelle pour des risques psychosociaux, le CP PSY détermine lui-même si la demande a un caractère individuel ou collectif.



Préparation à l'entretien préalable

Afin de mieux préparer l'entretien vous pouvez déjà réfléchir sur les questions suivantes

1. Description de la situation problématique et conséquences

Quels sont les faits rencontrés et quelles en sont les conséquences sur ma situation au travail

Description des faits

- ...
- ...
- ...

Description des conséquences

- ...
- ...
- ...

2. Démarches antérieures

Démarches ou tentatives déjà entreprises pour trouver une solution à ma situation

-
-
-

3. Mes attentes

Autres démarches ou tentatives à considérer pour trouver une solution à ma situation

-
-
-